

BAPE

Filière uranifère au Québec

24 novembre 2014

Dre Isabelle Gingras md FRCPC
psychiatre

Mémoire personnel approuvé par l'Association
Canadienne des Médecins pour l'Environnement
(ACME/CAPE)

Mise en contexte

- En 2008, quelques 34 médecins du CSSS Sept-Îles s'opposaient à des projets d'exploration et d'exploitation de mines d'uranium.
- Le 4 décembre 2009, une vingtaine de médecins de Sept-Îles ont fait parvenir au Ministre de la Santé, Yves Bolduc, une lettre annonçant leur départ éventuel si une mine d'uranium voyait le jour dans leur région.

Mise en contexte

- Le 11 décembre 2009, le Dr Alain Poirier de l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ) ainsi que le Dr Raynald Cloutier, directeur de la Santé Publique de la Côte-Nord ont rencontré les médecins.
- Dr Poirier a annoncé la création d'un groupe de travail qui sera présidé par le Dr Raynald Cloutier
 - Mandat à l'INSPQ de faire la revue de littérature
 - Rencontre CCSN, INSPQ, MRNF, MDDEP
 - Analyse de l'ensemble de l'information

Faits

- Aucun seuil sécuritaire pour l'exposition à la radioactivité (effets des faibles doses BEIR VII)
- 80-85% de la radioactivité dans les résidus
- Demie-vie de milliers d'années
- Ceci ne respecte nullement le principe fondamental d'équité intergénérationnelle.
- Cinquantaine de prof de la santé ont appuyé publiquement la demande de moratoire (annexe)
- Moratoires existent déjà (Rapport NAS)

Faits

- La construction de barrières physiques adéquates présente un défi technique majeur qui est présentement entouré d'incertitudes (CCSN).
- Les 10.5 kilotonnes de concentré d'uranium produits au Canada en 2003 ont libéré dans l'environnement entre 160 et 250 kilotonnes de CO₂, soit ce que libèrent 71 000 voitures à 15 000km/an (Pembina, confirmé CCSN)

Faits

- CCSN: les options de stockage des résidus utilisées sont mieux adaptées pour les minerais à forte teneur de la Saskatchewan et elle reconnaît qu'elles pourront poser un défi pour les mines ayant des gisements à faible teneur, et qui produisent de grands volumes de résidus comme c'est le cas au Québec.

Faits

- Plusieurs ruptures de barrages de rétention ont été recensées par le passé <http://www.wise-uranium.org/mdafu.html>
 - Slovénie 1994: Écoulement chronique de 7 millions de tonnes de résidus à raison de 0,3 mètre cube par année
 - Olympic Dam (Australie) 1994: 5 millions de mètres cubes d'eau contaminée qui ont percolé dans le sol pendant deux ans

Faits

- Plusieurs ruptures de barrages de rétention
 - Key Lake Saskatchewan Canada 1984: Rejet de 80 330 mètres cubes d'eau contaminée
 - Church Rock NM 1979: 1100 tonnes de résidus radioactifs et 95 millions de gallons de produits aqueux
- Autres accidents:
 - fuite mortelle de fluorure d'uranium gazeux 1979

Rapport INSPQ 2013

- 11 études ont été retenues: relation des mines U et la santé de la population
 - La plupart sur les décès
 - Incidences de cancers
 - Rarement sur les autres problèmes

Études épidémiologiques

- Augmentation du risque de cancer du poumon chez les travailleurs miniers (hommes)
- Leucémie
 - Augmentation du risque de DÉCÈS suspectée
- Pour les 11 autres types de cancer
 - Suspicion d'absence d'augmentation de décès
 - Ou les données ne permettent pas de conclure

Risque Toxicologique

- 13 études sur 243
- Pas de données sur le bruit de fonds
- Les doses radiologiques/chimiques élevées:
 - Ingestion poisson fruits de mer
 - Inhalation radon
- Mine U peut donner une expo supplémentaire
- Pas de données pour établir une zone tampon

Impacts psychosociaux

- 14 textes
- Anxiété en lien avec la radioactivité (réelle ou appréhendée)
- Consommation matérielle, drogue, alcool (mines en général)
- Altération du climat social
- Perte de confiance envers autorité
- Inégalité sociale
- Groupes plus vulnérables dont les autochtones

Rapport Groupe de travail DSP Côte-Nord 2014

- Aspects humains négligés pour l'exploration
- Se questionne sur la capacités des organismes réglementaires à appliquer les lois et règlements (réponses floues)
- Constate que la double juridiction et la diversité des lois et règlements rendent la compréhension complexe et même obscure pour les citoyens
- La déclaration de 0,1% n'est pas cohérent avec les niveaux d'exploitation qui p ê inférieurs à 0,05%

Rapport Groupe de travail DSP Côte-Nord 2014

- CCSN: lorsque le site est considéré comme étant sécurisé, repris par la province avec restrictions d'utilisation
- CCSN: financée par les permis
- Surveillance des milliers d'années
- Sérieuses réserves concernant la durée des suivis et la capacité d'en mesurer les impacts
- D'autres études sont nécessaires

Limites INSPQ

- N'évalue pas tous les enjeux
 - En cas de déversements
 - Impacts cumulatifs
 - Autres pathologies
 - Etc

Conclusion

- Il y a des impacts connus mais il y a encore beaucoup trop d'incertitudes d'où l'importance de prendre les bonnes décisions surtout lorsqu'on a l'opportunité d'agir avant, comme on le fait dans le dossier de l'uranium.
- Il s'agit d'appliquer les principes de prévention, de précaution et d'équité intergénérationnelle.
- Maintenir le moratoire

Conclusion

Ce qui serait souhaitable

- L'exploration et l'exploitation d'uranium au Québec est interdite. Quiconque trouve, de façon fortuite, de l'uranium en exécutant des travaux d'exploration ou d'exploitation visant d'autres minerais doit immédiatement aviser le ministère responsable. Si trouvé en concentration de 100ppm et plus (0,01%), cesser immédiatement les travaux miniers et restaurer complètement les sites affectés.